

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE CHANTEIX**

Le vingt-cinq juillet deux mil vingt-trois à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT- Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHARREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE.

Excusés : Eric LIVET

Absents non excusés : Jean-François POUMIER

Françoise SERRE est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 19 juillet 2023

VOTES

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt trois, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

**Délibération n°04072023
DECISION MODIFICATIVE N°1
Virements de crédits**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de réaliser une Décision Modificative de la section de fonctionnement concernant les chapitres 011, 012, 022 et 014.

En juin 2023, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Corrèze a informé la commune d'un prélèvement de 3 425 euros sur les avances de fiscalité versées en juillet, or cette dépense n'était pas prévue. Ce prélèvement intervient sur la base de l'article 16 de la loi de finances pour 2020 instituant un prélèvement sur les avances mensuelles de fiscalité locale à la charge des collectivités ayant procédé à une hausse du taux de taxe d'habitation entre 2017 et 2019.

En parallèle, la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 entraîne des charges qui n'étaient pas prévues.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la détermination du budget de l'exercice 2023 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D615231 – Entretien, réparations voiries	2500,00 €	
D6232 – Fêtes et cérémonies	2000,00 €	
TOTAL D011	4500,00 €	
D6411 – Personnel titulaire		3110,00 €
D6451 – Cotisations URSSAF		620,00 €
D6453 – Cotisations retraite		770,00 €
TOTAL D012		4500,00 €
D022 – Dépenses imprévues	3425,00 €	
TOTAL D022	3425,00 €	
D739118 – Autres reversements de fiscalité		3425,00 €
TOTAL D014		3425,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **VALIDE** la proposition faite et **APPROUVE** la Décision Modificative n°1.

Ampliation sera faite à :

- Mr le Préfet
- Mr le Trésorier Général

A Chanteix, le 25 juillet 2023.

Le Maire,
J. MOUZAT

